



Le 14 mai : pas de reprise sans garanties sanitaires

Le Président de la République a annoncé le début du déconfinement à partir du lundi 11 mai 2020 avec reprise des cours le jeudi 14 mai pour La Réunion

La dernière semaine a une nouvelle fois été marquée par la multiplication d'annonces contradictoires sur la réouverture des établissements scolaires. Une véritable **cacophonie gouvernementale** inacceptable et qui ne rassure personne. Une telle désorganisation n'est pas à la hauteur des enjeux sanitaires et pédagogiques liés à la réouverture des établissements scolaires.

Nous ne reviendrons pas ici sur le cynisme du Ministère qui, après avoir contribué pendant des années à la dégradation de nos conditions de travail, des conditions d'études des élèves (suppressions de postes, réductions horaires...) et à creuser les inégalités, prend prétexte de ces inégalités pour annoncer une reprise des cours.

Finale, et après des « couacs » de communication, cette **reprise** se ferait **sur la base du volontariat des élèves**. L'école ne serait-elle plus obligatoire ou est-ce une façon de se défaire de ses responsabilités ?

Le conseil scientifique, qui, dans sa note du 20 avril, préconisait une fermeture des établissements scolaires jusqu'à la prochaine rentrée, « a pris acte de la **décision politique de réouverture** prudente et progressive **des établissements scolaires** à partir du 11 mai prenant en compte les enjeux sanitaires mais aussi sociétaux et économiques » dans sa dernière note (24 avril).

Celle-ci n'est pas la validation scientifique d'une décision politique qui est une erreur sanitaire, elle vise à donner des pistes pour limiter les conséquences désastreuses de cette décision qui touchera non seulement l'ensemble de la communauté éducative (élèves, familles, personnels...) mais aussi la société tout entière.

Le conseil rappelle, en préambule, qu' « **il incombe aux autorités de s'assurer que les mesures sanitaires détaillées [dans la note] soient opérationnelles** au moment de l'ouverture de chaque établissement scolaire et d'assurer la coordination entre l'éducation nationale et les autres acteurs intervenant en milieu scolaire (mairies, conseils départementaux, conseils régionaux...) ».

Le retour dans les établissements scolaires des élèves et des personnels doit se faire dans le **respect des précautions sanitaires** nécessaires à la santé de tous.

La note du conseil scientifique préconise, entre autres choses, que :

Les **rentrées et sorties** soient **échelonnées** afin que les élèves d'un même niveau ne croisent pas les élèves d'un autre niveau.

Chaque élève et chaque membre du personnel des établissements scolaires [puissent] être en mesure de procéder à un **lavage des mains** [régulier]

Un **bionettoyage** de l'établissement (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs par exemple) [soit] réalisé **plusieurs fois par jour** avec les produits adéquats

La règle de **distanciation** [physique] soit respectée **dans tout l'établissement scolaire** (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire)

Dans cette note, d'autres points sont abordés sur les conditions sanitaires de reprise (port du masque, transports scolaires, internats...) et nous ne pouvons que nous inquiéter de leur réalisation effective dans notre académie quand on connaît l'état du bâti scolaire et les délais imposés.

Pour le SNES-FSU Réunion, sans garanties sanitaires applicables partout, les établissements scolaires et les CIO ne peuvent être ouverts, le 14 mai ou après, pour reprendre leurs activités quotidiennes et habituelles.

Si dans les prochains jours, le rectorat était incapable de présenter un plan garantissant la sécurité et la santé de tous, le SNES-FSU Réunion exigera que les collèges, lycées, CIO ne soient pas ouverts et se mobilisera aux côtés des personnels pour faire valoir leurs droits individuels et collectifs.